Objekttyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Tracés : bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **129 (2003)**

Heft 08: **Fondations d'horloger**

PDF erstellt am: **29.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

invitées à prendre contact par e-mail à l'adresse <cub@cub.ch> avec le chef de projet, Conrad U. Brunner, Lindenhofstr. 15, 8001 Zurich, tél. 01 226 30 70. Quant aux documents de soumission, ils peuvent être téléchargés sous <www.energycodes.ch>. Les personnes intéressées sont en outre invitées à une séance d'information sur le projet et la nature des offres attendues, le 6 mai 2003 à Zurich (de 14h30 à 16h30). Le délai de dépôt des offres est fixé au 31 mai 2003.

Conrad U. Brunner, chef de projet CIE

PRISE DE POSITION SUR LA RÉVISION PARTIELLE DE LA LOI SUR LES HAUTES ÉCOLES SPÉCIALISÉES

La sia appuie une formation à deux degrés

La Société suisse des ingénieurs et des architectes (**sia**) est fondamentalement favorable à une intégration des domaines « Santé, Social et Art » dans la loi sur les Hautes écoles spécialisées, mais souligne à cette occasion que l'intégration doit être réalisée avec des moyens financiers suffisants. De l'avis de la **sia**, les contributions de la Confédération, destinées aux champs d'application de ces Hautes écoles spécialisées élargies, devraient être accrues au moins du montant total attribué à l'heure actuelle aux domaines mentionnés. Il s'agit d'un investissement judicieux pour l'avenir sous forme d'un « capital humain ».

A l'époque, la Suisse a signé la déclaration de Bologne; elle a ainsi déclaré son intention de réformer ses structures d'études et d'introduire une filière universitaire comprenant les degrés Bachelor / Master. La **sia** partage le point de vue du Conseil fédéral selon lequel ce dossier est prioritaire et

travaux de forage
travaux de battage

fondations

enceintes
de fouilles

rabattements
de la nappe

RISI

les travaux spéciaux
de génie civil

041 766 99 99 www.risi-ag.ch

que les études à deux degrés doivent être rapidement mises sur pied. C'est la seule possibilité permettant d'augmenter notoirement l'attractivité des Hautes écoles spécialisées. La **sia** défend le point de vue que l'attention doit être portée non seulement sur l'équivalence, mais également sur la différence de la formation.

Le modèle Bachelor / Master est une solution adéquate pour les Hautes écoles spécialisées, permettant de rallier une acceptation nationale et internationale. Mais, de l'avis de la **sia**, ce modèle doit être adapté au système suisse d'enseignement dual spécifique, dans lequel l'apprentissage d'une profession joue un rôle important. De plus, le titre « Architecte » ne devrait être attribué qu'au terme de cinq ans d'études sanctionnées d'un diplôme Master. C'est par ailleurs ce que prévoient les accords bilatéraux sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE et en particulier un rapport d'experts traitant de la reconnaissance des diplômes des Hautes écoles spécialisées dans le domaine de l'architecture.

Fin de la partie rédactionnelle

Bien que la **sia** soutienne les lignes directrices fondamentales de la révision partielle, elle voudrait faire sur les éléments de détail des remarques lui paraissant importantes. Tout particulièrement dans le projet de loi, l'énumération des domaines spécifiques des Hautes écoles spécialisées n'est pas équilibrée. Ou les termes génériques sont énumérés de manière conséquente dans ce catalogue ou les branches d'étude les plus importantes sont explicitement citées. Finalement, les systématiques existantes des branches économiques de l'Office fédéral de la statistique pourraient servir de base et le bâtiment serait ainsi cité nommément. D'autre part, la **sia** est d'avis que des précisions devraient être apportées dans les éléments de détail du projet de loi présenté sur les Hautes écoles spécialisées. C'est ainsi que le diplôme du degré Bachelor est à concevoir comme une qualification professionnelle. De plus, la technique et le développement technique - des notions jouant un rôle très important dans les domaines du bâtiment, de la technique et de l'environnement - ne devraient pas être simplement ignorés par opposition aux termes de science et de pratique. La désignation des titres, de même que la reconnaissance des diplômes, devraient rester de la compétence du Conseil fédéral ; elles ne doivent pas être déléguées à un seul département (le DFAE par ex.).

Charles von Büren,
ressort information SIA

SECTION NEUCHÂTELOISE

Candidature au titre de membre individuel

- M. Radu Aricescu, né en 1964, arch. dipl. EPFL en 1997

Nous rappelons à nos membres qu'ils ont la possibilité d'adresser au comité leurs remarques ou oppositions éventuelles dans un déali de quinze jours à compter de la présente publication. Passé ce délai, la candidature ci-dessus sera transmise pour approbation à la direction générale de la **sia** à Zurich.

Parler raisonnablement, c'est bien. Agir en conséquence, c'est mieux. Aujourd'hui, il existe de nombreuses raisons de changer de voie et d'opter pour le gaz naturel. Le gaz naturel est en effet une énergie propre et fiable qui restera disponible pendant des générations et qui permet de chauffer de manière économique et écologique. C'est ainsi que les chauffages modernes au gaz naturel ne se contentent pas d'être avantageux, ils se distinguent également par une utilisation économique et efficace du gaz naturel. De plus, ils n'ont pas besoin de réservoir et sont tellement compacts qu'ils peuvent être installés dans n'importe quel placard.

EDELWEISS

Il est temps de changer de voie. www.gaz-naturel.ch gaz naturel ®